

Interpellation écrite du 6 juin 2017 de M. Stéphane Guex: «Hôtel des Bergues, des privilèges à quel titre et jusqu'à quand?»

A considérer la parcelle du quai des Bergues, devant l'hôtel éponyme, qui part du pont des Bergues et court jusqu'à celui du Mont-Blanc, force est de constater qu'elle est devenue un parking privé pour les clients de l'hôtel mentionné.

Jusqu'à 20 voitures y stationnent certains jours dans le mépris et l'indifférence absolus.

Est-ce là l'expression d'une politique tendant à exprimer aux citoyens que devant la loi il existe des mesures différentes en fonction de l'épaisseur financière du délinquant?

Quand donc le Conseil administratif prendra-t-il des mesures pour empêcher ou à tout le moins sanctionner ce parking sauvage?